

RÈGLES ADMINISTRATIVES 2021-2022

RÉSERVATION & INSCRIPTION

- Aucune place ou location n'est réservée sans paiement. Les frais d'inscription ou de réservation doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription.
- Toute personne inscrite sous fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- À tout moment, un employé du GPAT peut faire une vérification de preuve de résidence. S'il y a constat qu'il y a eu fausse déclaration sur le lieu de résidence, des frais excédentaires de 15% de la facture seront imposés.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et conserver votre facture. Celui-ci confirme le statut de réservation et fournit les informations pertinentes en lien avec cette dernière.
- Après le début des cours, camps, activités ou blocs d'heures, l'inscription d'un participant ne peut être transférée à une autre personne.
- À la suite d'une modification de votre inscription/réservation, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Le participant doit avoir l'âge requis pour s'inscrire à une activité ou réserver un billet.
- Le paiement des réservations/inscriptions se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone (carte de crédit seulement).
- Il est possible de vous inscrire ou réserver au maximum :
 - 2 heures après le début des blocs pour les billets
 - 1 heure avant le début des blocs pour les billets avec location d'équipement
 - 48 heures avant le début des cours, ateliers et circuits
 - 1 heure avant le début des blocs pour les activités estivales du Parc de la Rivière
- Lorsque vous faites une réservation pour un bloc d'heures, la réservation est effective uniquement pour cette période. Vous ne pouvez pas commencer à utiliser nos installations avant le début du bloc ou continuer à les utiliser après la fin du bloc.
- Des cours et billets peuvent être vendus sur place. Toutefois, nous priorisons les ventes en ligne. Nous ne pouvons donc pas garantir la disponibilité des produits sur place.



-Le GPAT se donne le droit de refuser une inscription à un cours semi-privé si l'écart d'âge ou le niveau d'apprentissage entre les participants est trop grand.

-Un ajout d'équipement peut être accordé sur place. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir la disponibilité de l'équipement. Nous conseillons fortement de réserver en ligne.

-Le ratio par cours et ateliers doit être respecté en tout temps.

RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE GLISSE

-Vous ne pouvez louer un équipement sans acheter de billet pour un bloc d'heures spécifique.

-Assurez-vous de remplir adéquatement les mesures demandées afin que l'équipement soit préparé à l'avance. Soyez conscient qu'il y a des risques qu'il ne reste plus de votre grandeur lorsque vous venez récupérer votre équipement, et ce, même si vous avez fait une réservation au préalable. Le cas échéant, vous serez remboursé.

-Le paiement de la location en ligne se fait en même temps que l'achat de billets sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit.

À VOTRE ARRIVÉE SUR PLACE

-Vous devez arriver à l'avance pour récupérer vos billets et/ou vos équipements loués. Nous conseillons :

- 30 à 45 minutes pour récupérer les équipements et billets en saison hivernale.
- 15 à 30 minutes pour les activités estivales (Parc de la Rivière, vélo, circuits, etc)

-Nous ne sommes pas responsables des biens personnels des clients. Il est de votre responsabilité de mettre vos objets de valeur dans votre voiture. Vous ne pouvez rien laisser dans le chalet.

-Il est de votre obligation d'accrocher le billet d'accès de façon visible pour prouver que vous avez bel et bien payé votre droit d'accès.

-Les cours et ateliers commenceront à l'heure indiquée même si les participants ne sont pas tous arrivés afin de respecter l'horaire établi.

-Pour toute location d'équipement, ayez une pièce d'identité en main (permis de conduire ou carte d'assurance maladie). Vous allez devoir la laisser à l'employé qui vous remettra votre équipement. Vous récupèrerez votre pièce d'identité une fois l'équipement loué rapporté.

-Vous allez devoir indiquer le nom de la ou les personne(s) pour qui la location a été faite à l'employé afin que le bon équipement soit remis.



-Vous devez récupérer vos billets à l'endroit indiqué sur le site de la Côte Boisée. Assurez-vous d'avoir votre reçu avec vous (courriel ou papier) pour que nous puissions imprimer vos billets.

-Suivez les consignes des employés pour savoir où vous diriger pour récupérer vos billets/équipements. Il est possible que vous ayez à attendre à l'extérieur avant de récupérer vos équipements afin de respecter les demandes de la santé publique.

-Procédez à l'essayage dès le moment où vous recevez votre équipement afin de faire les ajustements nécessaires si applicables.

-Vous ne pouvez PAS vous habiller ni vous changer dans le chalet.

REMBOURSEMENTS, MODIFICATIONS, TRANSFERTS ET ANNULATIONS

-Aucun remboursement ou transfert ne sera accordé après le début de l'activité, l'atelier, le cours ou le camp.

-Aucun remboursement ou crédit ne sera fait si vous ne prenez pas l'intégralité du temps contenu dans le bloc d'heures que vous achetez.

-Vous ne pouvez pas allonger votre bloc d'heures si vous arrivez en retard ou à l'avance.

-Aucun remboursement n'est possible si vous décidez d'annuler votre visite à la Côte Boisée ou au Parc de la Rivière.

-Le GPAT se donne le droit de fermer ses infrastructures par mauvais temps ou situation exceptionnelle. Dans de telles circonstances, un remboursement sera effectué en totalité.

-Le GPAT se donne le droit de vous rembourser s'il n'y a plus d'équipement de votre grandeur disponible.

-Pour l'École de glisse, le cours Chaton est le seul cours possédant l'exception d'être remboursé. Le remboursement se fera au prorata des cours suivis et des frais administratifs de 25\$ seront retenus.

-Lorsque pour des raisons de santé ou médicale (autre que la Covid-19) le participant ne peut plus participer aux cours, camps, ateliers ou activités, un certificat médical sera exigé et le remboursement se fera au prorata de l'utilisation faite des services, moins des frais administratifs de 15\$ pour les achats de moins de 50\$ et de 25\$ pour les achats de plus de 50\$.

-S'il y a une annulation d'une inscription ou d'une réservation avant le début de l'activité, cours, camp ou atelier, un remboursement sera autorisé si la demande est faite dans les délais autorisés. Des frais administratifs de 15\$ pour les achats de moins de 50\$ et de 25\$ pour les achats de plus de 50\$ seront toutefois retenus.



- 72h à l'avance pour les cours, camps, ateliers, circuits et location d'équipement
- Aucune annulation possible pour les billets et forfaits « billets + location »

-Vous pouvez reporter un cours, camp, atelier, circuit, billets ou location au maximum 72h avant ce dernier. À moins de 72 heures, vous ne pourrez pas demander de report ni de remboursement sauf sous situation exceptionnelle.

-La direction du GPAT pourrait annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants. Les personnes inscrites seront alors contactées par téléphone avant le début des cours.

-Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera directement fait sur la carte de crédit utilisée lors de la transaction en ligne ou sur le même mode de paiement utilisé pour une transaction sur place. Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à considérer avant de voir le remboursement sur la carte de crédit pour un remboursement web.

-La direction du GPAT se donne le droit de reclasser un participant.

-Le participant a la responsabilité de s'assurer de la tenue de son activité/cours/atelier en cas de mauvaise température par le site web, la page Facebook du GPAT ou en vérifiant ses courriels. En cas d'annulation, l'activité, atelier ou cours pourra être remboursé ou reporté.

-Si pour les raisons suivantes concernant la Covid-19 vous souhaitez annuler votre activité, cours ou atelier, aucuns frais administratifs ne seront retenus. Pour les sessions de cours déjà commencées ou les semaines de camp déjà débutées, le remboursement sera fait au prorata des cours ou jours restants.

- Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, tous (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre).
- Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19 (fièvre, tous (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre).

ÉTAT DE SANTÉ ET PARTICULARITÉS



-Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des cours ou camps auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l'activité.

-Les participants ou leurs parents sont invités à souscrire à une police d'assurance contre les accidents.

-Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique de l'activité.

CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS

-Votre facture est le document officiel pour se prévaloir du crédit d'impôt à la condition physique des enfants. Assurez-vous de la conserver. Pour en savoir plus sur le crédit et votre éligibilité, nous vous invitons à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

RELEVÉ 24 POUR LES IMPÔTS

-Seul le camp de jour est admissible au relevé 24.

-Prenez note que tous les Relevés 24 seront émis au nom du payeur, conformément à la loi. Le numéro d'assurance sociale de ce dernier est obligatoire pour l'émission du celui-ci. Ils seront envoyés par la poste au plus tard le 28 février, conformément à la loi.

-Il est de votre responsabilité de nous fournir votre numéro d'assurance sociale.

GRATUITÉ POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE

-Lorsqu'une personne nécessite l'aide d'un accompagnateur pour participer à une activité offerte par le GPAT, l'accès pour ce dernier est gratuit.

-Veuillez procéder par téléphone pour réserver votre place afin de bénéficier de la gratuité.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA COVID-19

-Vous devez en tout temps respecter la distanciation sociale de 2 mètres entre vous et les autres clients ou employés.



-Vous devez obligatoirement vous désinfecter les mains en entrant dans tous les bâtiments du GPAT et respecter les flèches directionnelles ou les consignes des employés pour circuler dans les bâtiments.

-Vous devez obligatoirement porter le couvre-visage pour entrer dans tous les bâtiments du GPAT. Si vous refusez de le porter, le GPAT se donne le droit de vous refuser l'accès.

-Vous devez respecter le nombre maximum de personnes autorisées dans les bâtiments.

-Si vous ou quelqu'un de votre foyer présentez des symptômes ou avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, tous (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du GPAT.

-Le GPAT se donne le droit de vous expulser de son site sans remboursement si vous ne respectez pas les règles sanitaires mises en place pour assurer la sécurité des clients et des employés.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS ET CHACUN

-Les équipements loués sont nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation.

-Si des achats sont faits sur place, le paiement sans contact est à prioriser.

-Vous ne pouvez rien laisser dans le chalet afin d'éviter qu'un client ou un employé manipule vos effets personnels. Les casiers ne sont également pas accessibles.

-Des corridors de circulation diminuant au maximum les croisements ont été mis en place.

-Du désinfectant à main est mis à votre disposition lorsque vous entrez dans le chalet.

-Les employés portent tous les équipements de protection nécessaires et se nettoient régulièrement les mains pour éviter les risques de transmission.